



Département du JURA
Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 avril 2025

Présents : Mr Cédric IVANES, Mr Sébastien PILLOT, Mr Sébastien JOUILLEROT, Mr Hervé Bôle,
Mme Ghislaine JUY, Mme Françoise GILLET, Mr Nicolas TONNELIER, Mme Emilie ROTH DIT
BETTONI

Absent excusé : Mr Gilles LAVRY, Mr Moïse POLYDAMAS

Secrétaire de séance : Mme Françoise GILLET

Début de la séance : 19h02

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 5 mars 2025

Approbation à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 017-2025 : Vote des taxes 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les différents taux des impôts directs locaux de 2%.
Le Conseil municipal, Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 11.81 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.29 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25.44 %



CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

7 pour, 1 contre

DÉLIBÉRATION 018-2025 : Loyer de la boulangerie

Mr le Maire expose que le conseil municipal devait revoir le loyer de la boulangerie à partir du 1^{er} avril 2025 suite aux 3 mois de gratuité. Monsieur le maire expose que le loyer est une charge importante pour un petit commerce rural et propose de le réduire afin de favoriser le maintien du commerce.

6 contre, 1 abstention, 1 pour

Le loyer restera comme précédemment à 3636 € TTC/trimestriel



Département du JURA
Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

DÉLIBÉRATION 019-2025 : Subventions

Mr le Maire expose les sollicitations de subventions suivantes :
Association Sportive du Collège de Pesmes pour 4 élèves sur la commune/Compagnie la carotte pour projet itinérant au sein des communes en caravane/Serre vivante demande de 200€

Le conseil a délibéré en faveur des subventions suivantes : Serre vivante
Les autres demandes de subventions ont été rejetées par le conseil
Approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Subvention Lavoir : Monsieur le maire expose que la réfection du lavoir a reçu une subvention de 3 899 euros.
- Décès Mr FROGNET : le conseil souhaite déposer une gerbe pour les obsèques
- Suppression de poste à l'agence postale : entretien de licenciement, attente de la date de licenciement, transfert de la poste à la Boulangerie aux environs du 15 mai
- Préavis du local de la MAM, début des visites pour louer le logement à partir du 1^{er} août, quelques travaux sont à prévoir. Révision du loyer au prochain conseil.
- Tour du jura 19 avril : recherche de bénévoles
- Les jardins sont bientôt terminés, rue des jardins, et seront proposés aux habitants
- Marquage du Bus du RPI devant l'école programmé
- Distribution de la missive par le conseil
- Tonte : Le conseil exprime sa satisfaction générale du nouveau prestataire
- Restaurant : 3 nouveaux chiffrages en prévision, avis défavorable pour les appartements (en cas de banquet par exemple), calcul des subventions, nouveau plan de financement prévu.
- Sécurisation route de Bresilley à revoir avec le département
- Divers

Séance clôturée à 20h15

La secrétaire de séance
Mme Françoise GILLET

Mr le Maire
IVANES Cédric

